

FICHE D'INFORMATION POUR DÉPOSER UNE REQUÊTE DE

Mesures Conservatoires

Auprès de la Commission Interaméricaine des droits de l'homme

Formulaire électronique pour déposer une requête de mesures conservatoires:

www.cidh.org/portail

Veillez vous inscrire au Portail afin d'accéder au formulaire spécifique

Information importante à inclure dans la requête de mesures conservatoires

OBS: Ref. art. 25 - Règlement CIDH

Conditions d'urgence, de gravité et de dommages irréparables

1. Requéérant

Veillez inclure le nom de la personne qui dépose la requête de mesures conservatoires.

Important: Veillez indiquer si vous souhaitez que votre identité reste confidentielle.

Veillez noter que plusieurs personnes peuvent participer en tant que requérants.

2. Données de contact du requérant

Veillez inclure une adresse de courrier électronique qui sera utilisée pour recevoir les notifications.

3. Bénéficiaire proposé

Veillez identifier et/ou inclure nom de la personne au nom de laquelle la requête de mesures conservatoires est déposée.

Important : Veillez spécifier si le requérant dispose du consentement du bénéficiaire proposé pour la présentation de la requête. Au cas échéant, fournissez des explications.

Veillez noter que plusieurs personnes peuvent figurer en tant que bénéficiaires proposés.



4. Faits et raisons

Veillez décrire de façon détaillée et chronologique les situations de gravité et urgence qui donneraient lieu à un risque de dommage irréparable à l'égard d'une personne ou de l'objet d'une pétition ou affaire au sein du SIDH.

Veillez préciser, si possible, les circonstances de temps (dates), lieu, modalité et l'identité des auteurs (par exemple: menaces, harcèlements, persécutions, agressions, etc.).

Il est conseillé que le récit ne dépasse pas les 5 pages.

5. Veuillez informer si des plaintes ou si des requêtes de protection ont été déposées au sein des autorités nationales, ainsi que les réponses obtenues

Précisez également les dates de présentation des plaintes ou requêtes, de même que celles des réponses émises par les autorités.

6. Veuillez indiquer quel genre de mesures sont requises auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme